**Notion: N0147**

**Notion originale: langue locale historique**

**Notion traduite: langue locale historique**

**Document: D014**

Titre: La charte européenne des langues régionales ou minoritaires : un commentaire analytique

Type: linguistique - ouvrage monographique

Langue: français

Auteur: WOEHRLING, Jean-Marie

Ed. :Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2005, 323p.

Extrait E1690, p. 50

 En ce qui concerne la légitimité dont peuvent se prévaloir ces deux catégories de langues : les langues régionales ou minoritaires traditionnellement sont des langues pratiquées depuis longtemps dans les territoires considérés ; elles sont souvent antérieures aux Etats dans lesquelles elles ont été incluses et sont étroitement liées avec l'histoire, la géographie, toponymie) et la culture du territoire en cause ; c'est la raison pour laquelle elles doivent être regardées comme un élément (même s'il est parfois méconnu) du patrimoine linguistique national. Souvent, la langue officielle est d'implantation plus récente dans les territoires concernés et a parfois été imposée aux locuteurs des langues locales historiques ; la mise en valeur d'une langue traditionnelle peut aussi constituer une sorte de réparation au regard des dommages qui lui ont été causés dans le passé.